

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 11 JUIN 2024

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Madame Linda Gwladys KANDOLO**

Deuxième Secrétaire parlementaire

- **Monsieur Yaya KARAMBIRI**

Quatrième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour :

- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit signé le 20 octobre 2023 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement, pour le financement du Projet de mobilité et de développement urbain des villes secondaires (PMDUVS), **dossier n°079** ;
- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque ouest-africaine de développement pour le financement du Projet d'approvisionnement en eau potable dans les localités fragiles (PAEP-LF), **dossier n°085** ;
- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°7462-BF signé le 14 février 2024 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet d'accélération de la transformation digitale du Burkina Faso (PACTDIGITAL), **dossier n°099**.

La séance plénière du jeudi 23 mai 2024 s'est ouverte à 09 heures 05 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 11
- absents non excusés : 02
- procurations : 11
- présents : 58
- votants : 69

2. Les annonces

Le projet d'ordre du jour de la session permanente de l'Assemblée législative de transition, modifié par la Conférence des présidents réunie en ses 34^e et 35^e séances, tenues respectivement les mardis 28 mai et 11 juin 2024 et soumis à la plénière, conformément aux dispositions de l'article 56, alinéa 5 du règlement de l'Assemblée législative de transition, a été adopté.

Le compte rendu analytique de la séance plénière du mardi 11 juin 2024, mis à la disposition des députés, a été adopté.

Par ailleurs, les procès-verbaux des séances plénières du samedi 20 et du vendredi 26 avril 2024, mis à la disposition des députés, ont été également adoptés.

En outre, les députés ont été informés de la transmission au Premier ministre de la question écrite de la députée Némata Brigitte ZOUNGRANA, adressée au Ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement.

Les dossiers n°079 et n°085, précédemment inscrits à l'ordre du jour de la présente séance plénière du jour, ont été retirés pour être reprogrammés par la Conférence des présidents, aux fins de permettre de réunir les meilleures conditions d'un examen judiciaire desdits dossiers.

3. L'examen du dossier n°099

3.1- La présentation des rapports

Le rapport n°2024-016/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, présenté à la plénière par le député Wendyéllé Ambroise NIKIEMA, a recommandé l'adoption du projet de loi.

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) et la Commission du développement durable (CDD) à travers la présentation des synthèses de leurs rapports, respectivement par les députés Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO et Kanibè TUINA, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

3.2- Le débat général

3.2.1- Les questions et les préoccupations de la plénière

L'essentiel des questions et préoccupations des députés a porté sur les points suivants :

- la prise en compte des personnes vivant avec un handicap dans la gestion du numérique ;
- le point des infrastructures impactées par les attaques terroristes ;
- la priorisation des communes et villages couverts par le projet ;
- les raisons des financements de l'Etat dans les investissements des opérateurs privés de télécommunication ;
- l'impact du numérique sur la santé des populations ;
- l'utilisation de l'énergie par le numérique ;
- les dysfonctionnements au niveau des services des opérateurs de télécommunication ;
- la présence de l'opérateur Starlink au Burkina Faso.

3.2.2- Les réponses du Gouvernement

Dans ses réponses aux questions des députés, Madame Aminata ZERBO/SABANE, Ministre de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques, a rassuré les députés que **la prise en compte des personnes vivant avec un handicap dans la gestion du numérique** est un des objectifs du projet qui est de promouvoir l'inclusion numérique. La Ministre a ajouté qu'il est prévu une alphabétisation de masse visant plusieurs

couches de la société dont les personnes vivant avec un handicap dans le cadre de ce projet. Elle a également évoqué la mise en place des maisons citoyennes où les populations non alphabétisées pourront accéder aux services dématérialisés. La Ministre a, par ailleurs, relevé qu'une étude est envisagée en vue d'aider les populations les plus vulnérables à avoir accès aux services numériques.

S'agissant des **infrastructures impactées par des attaques terroristes**, Madame la ministre a déclaré qu'un quart des infrastructures, tous opérateurs confondus, sont concernées par ces attaques. En outre, elle a précisé que ces chiffres sont évolutifs en raison des actes répétés de vandalisme et du fait que ces sites sont inaccessibles. La Ministre a ajouté qu'une situation est faite mensuellement au niveau de chaque opérateur et qu'il a été mis en place, en 2022, le Fonds d'urgence alimenté par les opérateurs eux-mêmes servant au rétablissement desdits sites.

Concernant **la priorisation des communes et villages couverts par le projet**, Madame la ministre a confirmé la pratique au niveau du Gouvernement. Elle a rapporté que dans la dynamique de reconquête du territoire, le Gouvernement intervient dans la mesure du possible avec différents opérateurs pour rétablir les services de communication électroniques.

Par rapport **aux financements de l'Etat dans les investissements des opérateurs privés de télécommunication**, Madame la ministre a spécifié qu'il s'agit pour les opérateurs privés de mettre en place leurs réseaux et de vendre des services conformément aux cahiers de charges pour lesquels ils ont obligation de mettre le service dans des zones dites rentables. En revanche, selon la Ministre, pour les localités non comprises dans les zones rentables et appelées zones blanches, il revient à l'Etat l'obligation de les couvrir pour permettre à tous les Burkinabè de pouvoir accéder aux services de communication électronique. La Ministre a relevé que c'est dans ce cadre, qu'il a été mis en place le Fonds de l'accès aux services universels, pour permettre justement une couverture totale de ces zones blanches.

Pour ce qui est de **l'impact du numérique sur la santé des populations**, Madame la Ministre a fait savoir que des évaluations sont régulièrement faites

par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), pour s’assurer que les seuils prévus par l’Organisation mondiale de la santé (OMS) sont respectés. Elle a ensuite relevé que les dernières évaluations en la matière datent de 2017. La Ministre a ajouté que d’autres évaluations sont effectuées par le Ministère en charge de l’Environnement où il est prévu la mise en place d’un certain nombre de dispositifs pour s’assurer que les rayonnements ne sont pas nocifs pour la santé des populations.

A propos de **l’utilisation de l’énergie par le numérique**, Madame la Ministre a affirmé que le Gouvernement est dans la dynamique. A cet effet, elle a informé les députés qu’avec la SONABEL, des sites ont été ciblés pour fournir une énergie de qualité sans que les équipements ne soient endommagés.

Pour **les dysfonctionnements constatés au niveau des services des opérateurs de télécommunication**, Madame la ministre a relevé que le problème est multifactoriel. Elle a indiqué qu’il y a des zones où cela est dû à la destruction de sites, contrairement aux villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, où les difficultés sont relatives à la densité de la population. La Ministre a affirmé que pour y faire face, il est nécessaire de mettre en place plus d’infrastructures par les opérateurs de télécommunications sans que les populations ne s’y opposent. A ce propos, elle a renchéri en disant que le Ministère est en train d’élaborer une feuille de route pour concilier les deux parties en vue d’une amélioration significative de la qualité des services de communications électroniques.

S’agissant de **la présence de Starlink au Burkina Faso**, Madame la Ministre a relevé qu’il y a une décision de l’ARCEP qui interdit l’utilisation des terminaux de Starlink car ce dernier ne possède pas de licence pour opérer sur le territoire national. Cependant, elle a affirmé que des discussions sont en cours avec l’opérateur pour l’obtention d’une licence. La Ministre a aussi relevé qu’il est envisagé un encadrement des opérateurs satellitaires pour plus d’efficacité, notamment avec des textes en cours d’élaboration.

4.1- Le vote

A l’issue de l’examen et de l’adoption, article par article, le projet de loi, soumis au vote, a été adopté à l’unanimité des 69 votants.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le jeudi 20 juin 2024 à 09 heures. Elle sera consacrée à la restitution des travaux des trois Commissions d'enquête parlementaire, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance plénière a pris fin à 11 heures 22 minutes.

Ouagadougou, le 11 juin 2024



La Secrétaire de séance

Linda Gwladys KANDOLO
Deuxième Secrétaire parlementaire